

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 septembre 2010  
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELLIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques  
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00  
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick  
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45  
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45  
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15  
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine  
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08  
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Exercice 2010 - Budget Principal et Budgets Annexes - Décision Modificative n°  
7 - Décision - Adoption.**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et inscriptions nouvelles au sein de la présente Décision Modificative n° 7 qui, comme le budget primitif, se présente en recettes et dépenses, sous la forme de mouvements budgétaires, de mouvements réels et de mouvements d'ordre.

Tous budgets confondus, en grandes masses et en synthèse, cette décision modificative se présente comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d' Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	1 468 190,83	1 468 190,83	-20 648 348,51	-20 648 348,51	22 116 539,34	22 116 539,34
Section de Fonctionnement	979 982,52	979 982,52	20,00	20,00	979 962,52	979 962,52
<b>TOTAUX</b>	<b>2 448 173,35</b>	<b>2 448 173,35</b>	<b>-20 648 328,51</b>	<b>-20 648 328,51</b>	<b>23 096 501,86</b>	<b>23 096 501,86</b>
<b>Déficit ou excédent</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>			
<b>TOTAUX EGAUX 2 à 2</b>	<b>2 448 173,35</b>	<b>2 448 173,35</b>	<b>-20 648 328,51</b>	<b>-20 648 328,51</b>	<b>23 096 501,86</b>	<b>23 096 501,86</b>

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, cette décision s'équilibre, en mouvements budgétaires, à hauteur de **2.448.173,35 €**, en mouvements réels, à **-20.648.328,51 €** et en mouvements d'ordre, à **23.096.501,56 €**.

Le volume négatif tant en dépenses qu'en recettes des mouvements réels s'explique par la transformation en mouvements d'ordre d'une partie des ouvertures de crédits opérées dans la Décision Modificative n°1 datée du 19 février 2010 pour les contrats de financement long terme renouvelables et ce afin de respecter strictement les instructions budgétaires et comptables.

C'est ainsi qu'en dépenses d'investissement, au chapitre 16 à l'article 16441, un montant de 12.845.544,58 € au Budget Principal, de 3.124.143,30 € au Budget Annexe

Assainissement, de 4.787.345,14 € au Budget Annexe Transports et de 270.450,96 € au Budget Annexe Réseau de Chaleur, soit un total de 21.027.483,98 € bascule en mouvements d'ordre au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » sur le même article.

Il en est, de même, en recettes d'investissement, où les 21.027.483,98 € initialement inscrits en mouvements réels au chapitre 16 à l'article 16449, basculent en mouvements d'ordre au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » sur le même article.

En dehors de ces écritures qui représentent l'essentiel de cette Décision Modificative, divers redéploiements de crédits entre les chapitres 20 « Immobilisations incorporelles », 204 « Subventions d'équipement versées », 21 « Immobilisations corporelles » et 23 « Immobilisations en cours » sont proposés dans un souci de meilleure utilisation des crédits dans l'année (études pré-opérationnelles, acquisitions et travaux opérations de ZAC et Centres-Bourgs, etc...).

Cette DM est notamment mise à profit pour :

- Individualiser les crédits relatifs à la Dotation d'Urgence et de Sécurité (DUS) 2010 du Fonds de Proximité représentant un montant global de 835.000 € ;
- Dégager un crédit de 606.770 € pour permettre à notre Etablissement d'acquitter sa participation au financement des travaux de la Déviation d'Eysines réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de la Gironde (Dél° n°2008/0157 du 22 février 2008) ;
- Financer pour 475.000 € des travaux de réfection à réaliser d'urgence Cours de la Marne et à hauteur de la Place Pey Berland en raison de l'usure prématurée de certains éléments consécutifs au trafic supporté par ces voiries ;
- Financer, à partir de la ligne de réserve globalisée des contrats de co-développement deux opérations situées à Ambarès au titre de son CODEV [Desserte de la Maison Départementale de Solidarité d'Insertion (MDSI) et de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) du Centre Ville pour 350.000 € et aménagement de la rue de la Vierge et de l'avenue de la Libération pour 400.000 €].

Au chapitre 27 « Immobilisations financières » du Budget Principal, des crédits sont ouverts pour enregistrer le paiement échelonné en trois pactes par un promoteur immobilier d'un terrain communautaire situé au centre ville de Mérignac pour un montant HT de 1.713.457 € avec l'enregistrement des deux premiers pactes sur 2010 pour un montant global de 856.728,50 €, le versement du solde étant prévu en juillet 2011.

Au budget Annexe Réseau de Chaleur, il peut être noté une annulation de crédits de 600.000 € ouverts pour le projet de chaufferie bois dans la mesure où ces crédits ne seront pas consommés sur le présent exercice.

Les crédits ouverts en section de fonctionnement concernent pour l'essentiel des crédits d'ordre (Quote-part de subventions d'investissement reprise au résultat de l'exercice) au Budget Annexe Parcs de Stationnement (979.962,52 €).

Tels sont les principaux commentaires pouvant être faits sur la présente Décision Modificative.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la délibération du Conseil de Communauté n° 2008/0 748 du 28 novembre 2008 fixant les modalités de vote du Budget Principal pour la durée de la mandature,

**VU** les instructions budgétaires et comptables rénovées applicables au budget principal (M14) et aux budgets annexes à caractère industriel et commercial (instruction M4X),

ENTENDU le rapport de présentation

**DECIDE**

- **d'adopter** par nature, avec présentation fonctionnelle pour le Budget Principal et par chapitre, la présente décision modificative n° 7 qui, tous budgets confondus et en mouvements budgétaires, s'équilibre, en recettes et dépenses, à hauteur de **2.448.173,35 €**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 30 SEPTEMBRE 2010</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2010</b></p>
---

M. LUDOVIC FREYGEFOND